

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
11

Membre excusé
avec procuration
1

Membre excusé
1

Membres absents
2

Séance du jeudi 22 février 2024
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-deux février de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 11

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT,
M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS,
Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO,

Excusé avec procuration : 1

M. Eddie WAESELYNCK procuration à M. SPADARO

Excusée : 1

Mme Rachel BAECHEL

Absents : 2

M. Gilbert GOEPFERT
M. Fernand THUET

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2023 au 31/12/2023)

Fournisseurs	Réalisé
EDF	64,39
RIXDIS 2 SAS LECLERC	1 017,23
SAS KELIANIE INTERMARCHE	1 350,89
	2 432,51

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023 pour un montant de 2 432,51 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 05/03/2024

SOUS-PREFECTURE

12 MARS 2024

DE MULHOUSE



Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER